



**SYNTHESE DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DE L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI-PYRENEES
du vendredi 28 juin 2019
ENSEEIHT – Amphi C002**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

Président du Conseil d'administration

Philippe RAIMBAULT, Président de l'UFTMiP

Représentants des établissements et organismes

Corinne MASCALA, Université Toulouse 1 Capitole, excusée
Emmanuelle GARNIER, Université Toulouse Jean Jaurès,
Jean-Pierre VINEL, Université Toulouse III – Paul Sabatier,
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse,
Bertrand RAQUET, INSA de Toulouse,
Olivier LESBRE, ISAE-SUPAERO, excusé
Christophe GIRAUD, CNRS DR Midi-Pyrénées,
Virginie MAHDI, CNRS, excusée a donné procuration à C. Giraud

Personnalités qualifiées

Jean-Marc LAMBERT, CROUS,
Olivier CHANSOU, ENAC, excusé a donné procuration à D. Le Queau
Réjane LAVENAC, ENAC, excusée
Frédéric BOUSQUET par intérim, ENVT, excusé a donné procuration à E. Gomez
Etienne GOMEZ, ENSFEA,
Clothilde KASTEN, ENSA Toulouse,
Jean-Yves FOURQUET, ENIT,
Dominique LE QUEAU, ONERA,
Olivier BROSSARD, IEP,
Frédéric THIVET, Mines Albi,
Brigitte PRADIN, INU Champollion, excusée a donné procuration à C. Barrera
Caroline BARRERA, INU Champollion,
Yann BARBAUX, Aerospace Valley, excusé a donné procuration à O. Simonin
Hervé OSSARD, Agri Sud Ouest innovation, excusé a donné procuration à O. Brossard
Anne-France LAIR, CFDT, excusée
Julie TRAKI, CGPME,
Michel SOUMET, CGT,
Sigrid GARDEUX, MEDEF, excusée

Représentants des Personnalités extérieures

Nadia PELLEFIGUE, Région Occitanie, à partir de 11h00
Jean-François CHOLLET, Toulouse Métropole, excusé a donné procuration à B. Raquet
Jean-Louis CHAUZY, CESER, excusé
Céline TAFELSKI, Grand Albigeois, excusée a donné procuration à F. Thivet
Josie RABIER, Grand Auch,
Christiane SERCOMANENS, excusée

Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Secteur 1 :

Xavier BIOY (SMART COMUE), excusé a donné procuration à Cécile CRESPIY
Adrien BLANCHET (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Cécile CRESPIY (SMART COMUE),
Laurent GROSCLAUDE (SMART COMUE), excusé a donné procuration à E. Garnier
Siège vacant (SMART COMUE)
Jocelyne SOURISSEAU (Langues et Rayonnement),

Secteur 2 :

Daniel BALOUP (Ensemble autrement),
Ophélie CARRERAS (Ensemble autrement),
Franck COCHOY (Ensemble autrement), excusé a donné procuration à D. Baloup
Med Mohammed KECHIDI (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Sonia ROSE (Ensemble autrement), excusée a donné procuration à O. Carreras
Cécile MARY TROJANI (FSU et sympathisant(e)s), excusée a donné procuration à L. Boudou

Secteur 3 :

Laurent BOUDOU (FSU et sympathisant(e)s),
Claire CHAPLIER (Ensemble pour la ComUE), excusée
Éric CRUBEZY (Ensemble pour la ComUE), excusé a donné procuration à J.P. Vinel
Noëlie DAVEZAC (L'Université de Toulouse pour tous), excusée a donné procuration à M. Mongeau
Anne-Catherine PRATS (L'Université de Toulouse pour tous), excusée a donné procuration à M.G Suraud
Marie-Gabrielle SURAUD (FSU et sympathisant(e)s),

Secteur 4 :

Christophe CHASSOT (Ensemble pour la ComUE), excusé a donné procuration à C. Varenne
Ronan GUIVARCH (Ensemble pour la ComUE), excusé a donné procuration à J. Buosi
David KAHN (FSU et sympathisant(e)s), excusé
Michèle LALANNE (Ensemble pour la ComUE),
Marcel MONGEAU (FSU et sympathisant(e)s),
Alexandre RIPOCHE (Syndicat CGT), excusé

Représentants élus des personnels IATOSS

Secteur 1

Cédric BEUCHER (Tous ensemble pour une université vraiment fédérale et fédératrice SGEN CFDT),
Patrick PIERA (SNPTES)

Secteur 2

Siège vacant (UNSA Education),
José BUOSI (Ensemble autrement),

Secteur 3

Eric DELEAGE (CGT FERC),
Olivier HELIES (SNPTES),

Secteur 4

Philippe ANSON (Syndicat CGT), excusé a donné procuration à E. Deleage
Patrick LABATUT (Ensemble pour la ComUE), excusé a donné procuration à M. Soumet

UFTMiP

Catherine GADON (SNPTES), excusée
Clément VARENNE (UNSA Education),

Représentants élus des usagers

Secteur 1

Hugues ONEDA (Bouge ta fac avec l'AGEMP), excusé
Edouard DANGLADE (UNI), excusé

Secteur 2

Emmanuel RENAUD (UNEF), excusé
Thomas MACABIAU (UNI), excusé

Secteur 3

Antoine COMBY (UNEF), excusé

Louis THOMAS (Bouge ta fac avec l'AGEMP), excusé

Secteur 4

Hichem SAHRAOUI (La Communauté des étudiants), excusé

Zineb BENNIS (La Communauté des étudiants), excusés

Représentants des étudiants en formation doctorale

Thomas BERTRAND (Rassemblement des doctorants toulousains), excusé

Rémi PRADALIER (Défense et droits des doctorants), excusé

Membres du Conseil d'Administration avec voix consultative

Mireille VIGNOLLES, suppléante de la Rectrice, Chancelière des Universités,

Patricia ROMANA, Agent Comptable de l'UFTMiP,

Sabine FOULON Direction de l'Enseignement Supérieur du Rectorat

Invités permanents sans voix délibérative

Philippe HAERTEL, DGS de l'UFTMiP

Christelle FARENC, Directrice du DFVE,

Didier MARTY-DESSUS, Directeur du DREI,

Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV,

Maud LE HUNG, Directrice du DRSU,

Hervé LUGA, vice-président du Numérique

Christian LIBEROS, commissaire aux comptes, excusé

Invités occasionnels sans voix délibérative

Armelle BARELLI, Inserm,

François BONVALET, TBS,

Geneviève CAMPAN, CNES, excusée

Jérôme DELORMAS, Isdat, excusé

Pierre DUFRESNE, SATT, excusé

Jean-Denis FALISE, ICAM, excusé

Geneviève FIORASO, IRT St Exupéry, excusée

Eric JOURNAUX, CREPS, excusé

Michèle MARIN, INRA, excusée

Florence MORINEAU, IRD, excusée

Marc PENAUD, CHU de Toulouse,

Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication,

Catherine ROUSSY, Directrice du SICD,

Colomba DUSSART, Service Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'UFTMiP

Hélène ROUX DE BALMANN

Nicolas VIALLET

Jean-Marc SOULAT

Stéphanie PIERRON

Delphine VIE

Catherine ROUSSY

	Le Président présente le nouveau directeur du CROUS Jean-Marc Lambert
	1. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 29 mai 2019
P. Raimbault	Pas de remarques Vote : NPPV¹ : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé à l'unanimité
	2. Présentation annuelle de la politique générale et la stratégie de développement pour la COMUE
P. Raimbault	Présentation du rapport relatif à la politique générale et à la stratégie de développement de l'UFTMiP qui reprend globalement les éléments qui ont été présentés au Conseil d'administration extraordinaire du 29 mai 2019 dans le cadre de l'autoévaluation pour l'HCERES et qui reprend la même conclusion concernant les perspectives 2019-2020 Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 4 => Approuvé Il remercie pour la confiance renouvelée.
	3. Création du SACD ANITI
D. Vie	Pas de remarque Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 1 => Approuvé
	4. Budget rectificatif n°2 de l'UFTMiP
P. Raimbault	Il fait la proposition conforme au code de l'éducation de donner une délégation au président de l'UFTMiP pour lui permettre d'adopter les décisions modificatives du budget.
S. Foulon	Le décret relatif à la GBCP autorise ce type de délégation et tous les établissements passés aux RCE y ont recours. Cela apporte une souplesse et le contrôle du rectorat reste en tout état de cause en vigueur. Texte proposé : « Conformément à l'article R719-74 du code de l'éducation le Conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées autorise le Président de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées à adopter des décisions modificatives du budget inférieures à 10% du budget initial adopté, sous réserve qu'elles soient approuvées par la rectrice d'académie et d'en informer le Conseil lors de sa prochaine séance. » Vote : NPPV : 0 - Contre : 3 - Abstention : 0 => Approuvé
D. Vie	<i>Présentation du BR2 – Cf. PWP présenté en séance</i> Le BR2 présenté sera donc adopté par décision et adressé au Rectorat pour validation.

¹ Ne prend pas part au vote

	5. Cotisations des membres, des associés et de la Ville de Toulouse
P. Haertel	Pas de remarques Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstentions : 4 => Approuvé
	6. Contrôles internes budgétaires et comptables : cartographie des risques et plan d'action
D. Vie	<i>Cf. document adressé.</i>
P. Piera	Est-ce que ce processus s'inscrit dans le cadre d'une politique de la qualité ?
D. Vie	Nous n'avons pas créé de cellule dédiée à la qualité mais nous avons créé un comité qui se réunit pour faire ce travail.
D. Le Queau	Est-il prévu une politique de la qualité ?
P.Raimbault	Il faut que l'on franchisse une étape sur ce terrain. Nous avons divers processus qui y participent mais qui ne s'inscrivent pas dans une démarche qualité à proprement parler. Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé à l'unanimité
	7. Régime indemnitaire des agents titulaires (RIFSEEP) et des agents non titulaires de l'UFTMiP
P. Haertel	<i>Cf. PWP présenté en séance</i>
C. Varenne	Ce dispositif construit il y a un an prévoyait une clause de révision du dispositif de RIFSEEP notamment sur les filières numériques. Nous avons conduit ce travail après le passage aux RCE, qui a fait l'objet d'une négociation et nous n'avons pas obtenu satisfaction sur tout, notamment pour l'effet rétroactif demandé.
P. Piera	Trois observations à faire. Lisibilité du tableau (on ne voit pas les corps (IGE - IGR)) et il n'y a pas la même logique d'un tableau à l'autre. 2) pour les infirmières il y a également des confusions (conseillères techniques que l'on a mis dans un corps qui ne leur correspond pas) 3) concernant les agents non titulaires, dans le contrat de travail, on mentionne dans l'article 5 que l'on exclue le versement de primes. Il faudra donc dans les nouveaux contrats changer cette clause pour prendre en compte les primes.
P. Haertel	Sur les personnels du SIMPPS on a distingué l'emploi de conseillère technique pour les Assistantes sociales. La collègue qui assure les fonctions de coordinatrice des infirmières est sur un support d'emploi d'infirmière et non de conseillère technique et de ce fait nous n'avons pas fait le distinguo de la même manière sur les

M. Soumet	infirmières. Nous avons identifié le sujet de modification des contrats de travail. Le principe de non attribution de prime au mérite est-il réaffirmé ?
P. Raimbault	Nous avons exclu ce volet du RIFSEEP en octobre 2017 et nous sommes dans le prolongement de cette logique. Nous avons intégré les personnels du SIMPPS dans le cadre et nous avons apporté une modification pour les personnels du SNUT pour répondre aux engagements, mais il n'y a pas de prime au mérite. Vote : NPPV : 0- Contre : 4 - Abstention : 0 => Approuvé
ales	8. Indemnité de fonction du Vice-Président en charge des questions et ressources numériques
P. Haertel	Pas de remarques Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 4 => Approuvé
	9. Rapport d'Autoévaluation pour l'HCERES de l'Ecole des Docteurs de l'UFTMiP
H.Roux de Balmann	<i>Cf. PWP présenté en séance</i>
M. Mongeau	En sait-on un peu plus sur les 3 EUR du site toulousain (graduate school) et quelle est l'articulation ?
H.Roux de Balmann	Il y a des discussions entre les EUR et les ED et notamment ceux qui sont inscrites dans ces EUR. De même pour ANITI nous regardons comment utiliser cette opportunité pour rattacher les doctorants et créer des formations sur le volet IA. Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 3 => Approuvé
	10. Institut interdisciplinaire ANITI
N. Viallet	<i>Cf. PWP présenté en séance par le nouveau Directeur opérationnel d'ANITI</i>
O. Hélias	Quelle est la répartition hommes-femmes dans ce projet ? Il faudrait mener une réflexion sur cette parité. De même il serait intéressant de réfléchir sur une ouverture sur le monde civil.
P. Piera	Il évoque le lycée Gallieni et le campus des métiers, l'ouverture du projet ANITI et la réflexion à mener sur les métiers dans cette thématique.
N. Viallet	La parité est présente dans le projet. Il est à constater dans les personnels de recherche une majorité d'hommes et c'est une réalité historique dans le domaine de l'IA. Dans les instances de direction d'ANITI nous avons deux programmes sur trois dont le pilotage sera confié à des femmes. Dans les objectifs d'ANITI il y a la volonté d'équilibrer les genres dans les disciplines de l'IA et en sollicitant les jeunes femmes.

	<p>Sur le monde civil et la dissémination CST il y aura des expositions itinérantes et des événements sont prévus. La connexion sur l'environnement est également une préoccupation.</p>
C. Farenc	<p>Sur le volet enseignement secondaire et le projet Gallieni, il y a des actions menées dans le cadre de la réforme du bac : sensibilisation à l'IA au lycée + formation du type BTS par exemple dans l'automobile pour former les jeunes sur l'IA dans ce domaine. Au lycée Gallieni une formation est mise en place sur la mobilité autonome en lien avec l'IA.</p>
M. Mongeau	<p>Sur la parité, il constate dans les candidatures de son master que beaucoup de femmes candidates n'ont pas été retenues. Il y a un problème pour trouver des enseignants et on donne d'importantes décharges d'enseignement à beaucoup d'enseignements. Il serait pertinent d'y mettre des doctorants et d'autres statuts pour attirer les enseignements sur ce sujet.</p>
J. Vicente	<p>Sur la question de la parité nous avons été très attentifs sur l'appel pour les chaires. Par ailleurs, il ne faut pas forcément croire que les décharges assèchent les enseignants : il y a des recrutements notamment au niveau des étrangers et des post-doc.</p>
<p>11. Point sur les activités du SIMPPS, nouvelle convention relative au SIMPPS et avis sur la désignation du Directeur</p>	
JM Soulat	<p>Cf. PWP présenté en séance</p>
P. Piera	<p>Concernant la médecine de prévention des personnels, quand on parle de rationalisation par rapport aux campus externes, est-ce que la réflexion aura lieu d'ici peu ?</p>
JM Soulat	<p>Depuis 2004 le SIMPPS ne porte plus la médecine préventive du travail. Cette question d'une création d'un service mutualisé dans ce domaine nécessite l'implication des acteurs sociaux des établissements.</p>
J. Sourisseau	<p>Est-ce que cette convention peut inclure les apprenants du DILAMI ?</p>
P. Raimbault	<p>Ce n'est pas l'objet de cette convention mais on peut travailler néanmoins sur le sujet.</p> <p>1) Vote sur la convention SIMPPS : Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 4</p> <p>⇒ Approuvé</p> <p>Il faut émettre un avis sur la désignation du directeur du SIMPPS. Contrairement à la pratique antérieure, nous allons limiter dans le temps cette désignation pour une durée de 4 ans en apportant une continuité par la désignation de JM Soulat.</p> <p>2) Avis sur la désignation du Directeur : Vote : NPPV : 0- Contre : 0 - Abstention : 1</p> <p>⇒ Avis favorable</p>
P. Raimbault	<p>⇒ Avis favorable</p>

12. Contrat de concession - Cité Internationale des Chercheurs 36 ponts	
S. Pierron	<i>Cf. PWP présenté</i>
M. Soumet	Ils voteront contre ce contrat. Il est favorable à l'accueil des chercheurs étrangers mais il revient sur le principe de concession sur 50 ans : c'est le concessionnaire qui reprend le dessus sur les tarifs.
S. Pierron	C'est une subvention qui vient en soutien du projet dans le cadre du CPER. Elle est fléchée sur des activités particulières de la CIC qui conditionnent le versement. Celle de Toulouse Métropole est axée sur le parvis de la rue Ste Catherine et sa mise en valeur. La partie Région est ciblée sur l'accueil des doctorants et post-doctorants et de la population des chercheurs. Il y a donc un travail sur une cible et une volonté de valoriser ces activités sur Toulouse. Néanmoins par rapport à l'investissement que nous allons devoir apporter, ces subventions restent en marge par rapport à l'apport du concessionnaire.
N. Pellefigue	<p>Ce projet favorise la recherche en aidant des chercheurs qui sont encore précaires comme les doctorants ou les post doc et ne bénéficient pas encore du soutien matériel nécessaire. L'évolution du projet, avec notamment l'ouverture du tiers lieu, est pertinente. Certes, les subventions apparaissent modestes, mais cela constitue néanmoins un montant important pour la collectivité. Quand il y a une logique de rentabilité pure, les entreprises s'investissent sur des périodes beaucoup plus courtes (15 ans est la période idéale pour vendre un bâtiment qui est encore en bon état). Ici, l'engagement du concessionnaire sur 50 ans est certes dans une logique de rentabilité mais est aussi une garantie pour nous que ce bâtiment sera entretenu sur cette longue période.</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 4 - Abstention : 0 => Approuvé</p>
13. Droits d'inscription pour le diplôme universitaire d'étudiant entrepreneur (D2E)	
P. Haertel	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé à l'unanimité</p>
14. Tarifs pour les Doctoriales	
P. Haertel	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé à l'unanimité</p>
15. Tarifs modifiés des formations de Médiad'Oc	
C. Roussy	<p>Pas de remarques</p> <p>Vote : NPPV : 0 - Contre : 0 - Abstention : 0 => Approuvé à l'unanimité</p>
16. Liste des conventions	
P. Piera	<p>Pas de remarques</p> <p>Il souhaite voir mentionner s'il s'agit de recettes ou de dépenses et si possible les montants.</p>

17. Bilan des actions DILAMI	
J. Sourisseau	<i>Cf. PWP présenté en séance</i>
M. Mongeau	Le parrainage est une bonne initiative. Peut-on en savoir plus ?
J. Sourisseau	Les candidats s'adressent à elle pour lui attribuer une personne proche des établissements.
M. Mongeau	Il faudrait mettre sur un site accessible pour pouvoir le consulter facilement.
N. Pellefigue	Sur l'accompagnement social plus avancé, il y a un partenariat pour se porter garant pour les personnes qui ne peuvent pas avoir de garanties et pour accompagner sur les actions de logements. Elle souhaite que la Région puisse continuer à financer ce projet.

Toulouse, le 7 octobre 2019

Le président de l'UFTMiP


Philippe RAIMBAULT

